

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 18 MAI 2016**

Nombre de conseillers en exercice	27
Nombre de conseillers présents	22
Vote par procuration	1
Nombre de conseillers votant	23

Le dix-huit mai deux mille seize, à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué le 12 mai s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Christian FAYOLLE, maire de SAINT MARTIN LA PLAINE.

**En présence de :**

Mmes et MM. Christian FAYOLLE, Guy PIEGAY, Martine CHILLET, Martial FAUCHET, Sylvie BREASSIER, Christian ROUX, Isabelle TORNATORE, Claude CHIRAT, Janine RUAS, Dominique LAVAL, Jean-Paul DUPONT, Brigitte DESSAIX, Georges MARTIN, Corinne CAPITAN, Jean-Luc DUTARTE, Karine DI NOLFO, Nadine MEYRIEUX, Laurence MAYERE, Christelle BARLET, Gaëlle NEYRAN, Sébastien MEILLER, Pierre GOUTAGNIEUX

**Absents excusés :**

Mmes et MM. Eric PEILLET, Thierry MARNAS, Fabrice CHARRE, Rachel BONVALLET qui a donné procuration à Pierre GOUTAGNIEUX, Yannick FREZET.

**Secrétaire de séance :**

Mme Brigitte DESSAIX

**01- approbation des comptes rendu du 27 avril 2016**

M. Christian ROUX fait remarquer que l'incorporation des communes de la vallée du Gier dans le périmètre du plan de prévention des risques autour de la centrale de Saint Alban, abordée lors de la l'examen du plan communal de sauvegarde est à l'étude.

Cette remarque étant faite, le compte rendu est adopté,

- Par 16 voix pour,

- 7 abstentions (Mmes Rachel BONVALLET, Dominique LAVAL, Janine RUAS, Brigitte DESSAIX, Martine CHILLET, Carine DI NOLFO, Gaëlle NEYRAN)

## 02- tarifs municipaux

Rapporteur : Martial FAUCHET

M. FAUCHET rappelle que la commune opère une actualisation de certains de ses tarifs en mai juin de chaque année. Il est nécessaire de prévoir un délai de mise en œuvre informatique des nouveaux tarifs. Il propose de faire un point sur le cout de revient des services offerts à la population avant de revoir les tarifs proprement dits de ces prestation.

Concernant la cantine scolaire, le cout supporté par la commune est de 217 792 euros toutes dépenses confondues. En recettes, la CAF apporte une subvention à la commune sur une seule heure de pause méridienne. Les parents apportent aussi leur contribution. Les recettes s'élèvent à la somme de 133 188 euros.

On constate en 2015 une hausse des repas servis de l'ordre de 20% ainsi qu'une hausse des recettes de l'ordre de 21%, soit 71 000 euros. Les dépenses restent à peu près stables, les tarifs pratiqués par CORALYS sont inchangés par rapport à 2014.

Le cout d'un repas se monte à 8.04 euros financé à 42% par les familles pour 3.38 euros, 39% par la commune pour 3.13 euros et 19% par la CAF.

Mme BREASSIER précise que cette hausse de la fréquentation du restaurant scolaire devrait perdurer en 2016 également.

Pour répondre à la question de M. le Maire, M. FAUCHET précise que les repas servis en juillet dans le cadre de l'accueil de loisir de la MJC ne sont pas comptabilisés.

Le cout des repas aux personnes âgées est, par rapport aux repas destinés aux enfants, renchéri de deux composantes : les frais d'emballage ainsi que les frais de portage. Ce service a couté environ 34 000 euros contre 24 000 euros de recettes en provenance des bénéficiaires. En 2015, la commune a livré 18% de repas en moins ( soit 4335 au lieu de 5112). Le reste à charge pour la commune est de 9945.16 euros.

Mme MEYRIEUX demande si la participation est identique pour tous les bénéficiaires. M. FAUCHET répond que la participation de la commune est identique pour tous les bénéficiaires.

Le groupe de travail qui devait se réunir n'a pas été mobilisé. La question s'est toutefois posée au CCAS qui a acté sa participation en faveur des personnes bénéficiaires, individuellement, pour le cas où le tarif de repas devrait être revu à la hausse.

Mme LAVAL souhaiterait que la commune se positionne sur la possibilité de mettre en place un tarif dégressif en fonction du quotient familial. M. le Maire fait plutôt valoir la nécessité de faire converger le tarif vers le prix coutant du service.

Mme BREASSIER attire l'attention sur le faible nombre de personnes concernées. Toute complexification du système engendrerait des couts administratifs assez importants.

Mme CHILLET rappelle également que les personnes qui font appel au service de portage pour le midi et le soi sont très peu nombreuses. Elle rappelle également que les personnes bénéficiaires de l'APA peuvent se faire rembourser le cout du portage par le département.

M. le Maire propose de relancer le groupe de travail créé sur la question. Mme Christelle BARLET fait savoir qu'elle ne pourra y participer, faute de temps.

Concernant les couts du service périscolaire, M. FAUCHET fait état d'une dépense de 92 730.31 euros pour une recette totale de 64 031.01 euros. Les dépenses en 2015 sont en légère baisse par rapport à l'exercice précédent pour une recette en légère hausse. Cette situation s'explique par un tassement dans les achats de matériels ainsi que par un exercice entier de contribution de l'Etat contre 4 mois

seulement sur l'exercice précédent. Le nombre d'heures/enfants concernant l'accueil périscolaire est de 16172 au lieu de 11 206 sur l'exercice précédent.

Le coût total de l'accueil périscolaire est de 5.73 euros/heures au lieu de 8.32 euros en 2014. Ce coût est financé par la commune pour 33%, l'Etat pour 14%, la CAF pour 24% et les familles pour 29%.

Mme BREASSIER explique qu'en 2015, les intervenants extérieurs ont été moins nombreux qu'en 2014. En conclusion, M. FAUCHET fait valoir une amélioration de la performance des services municipaux. Le reste à charge pour la commune est de 123 248 euros pour l'ensemble des services.

Il propose une augmentation de 2% de l'ensemble des tarifs.

M. DUTARTE estime illogique la démarche d'augmentation des tarifs alors que les taux de fiscalité ont été votés sans augmentation en mars dernier.

M. FAUCHET lui répond que les tarifs votés en mai de cette année s'appliqueront principalement en 2017. Mme Sylvie BREASSIER ajoute que les coûts salariaux augmentent chaque année et que les tarifs doivent suivre cette évolution.

Mme Martin CHILLET ajoute également que ces deux décisions ne sont pas incompatibles dans la mesure où ce sont bien les usagers d'un service qui ont vocation à le financer alors qu'une hausse de la fiscalité sans augmentation des tarifs reviendrait à faire financer le service par l'ensemble des contribuables.

M. Jean-Luc DUTARTE demande si l'on peut arriver à l'équilibre financier des services. M. le Maire répond que c'est impossible compte tenu notamment de ce que les normes d'encadrement génèrent des coûts proportionnellement au nombre d'enfants accueillis et de ce que les frais fixes de ces services représentent une part minimale des coûts.

Pour répondre à la question de Mme BREASSIER, M. le Maire répond que les communes devraient continuer à percevoir l'aide financière de l'Etat en 2017. Il ajoute qu'il serait dangereux de faire une pause dans l'évolution des tarifs des services, compte tenu de l'importance financière du rattrapage, pour les familles après la pause.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, O L'UNANIMITÉ

- Arrête les tarifs de cantine scolaire, accueils périscolaires et repas des personnes âgées comme suit :

libellé	Tarifs 2016		
	familles domiciliées sur la commune	familles commune	hors
Restaurant scolaire			
QF < 450	3,12	5,26	
de 451 à 600	3,49		
de 601 à 850	3,85		
QF > 851	4,26 €		
<i>Majoration d'1,00 € sur les inscriptions tardives</i>			
<b>Périscolaire</b>			
<b>entre 15h45 et 16h45 - TAP</b>			

QF < 450	0,62	
de 451 à 600	0,94	
de 601 à 850	1,24	
QF > 851	1,64	
QF < 450	0,32	
de 451 à 600	0,47	
de 601 à 850	0,62	
QF > 851	0,83	
<b>De 15h45 à 16h30 en euro pour la période de 0.75 heure (enfants usagers des transports scolaires)</b>		
QF < 450	0.32	
de 451 à 600	0.47	
de 601 à 850	0.62	
QF > 851	0.83	
<b>Lundi, mardi, jeudis et vendredi de 7h20 à 8h20 et de 16h45 à 18h20 ; le mercredi de 11h30à 12h30 en euros/la demi-heure</b>		
QF < 450	0,42	
de 451 à 600	0,62	
de 601 à 850	0,84	
QF > 851	1,09	
Majoration de 0.50 euros pour les inscriptions tardives		
<b>portage des repas</b>	<b>décomposition</b>	<b>total</b>
midi repas	4,22	5,82
midi transport	1,60	
midi + soir repas	7,81	9,41
midi+ soir transport	1,60	

**03-décision budgétaire modificative n ° 1**

Rapporteur : Martial FAUCHET

La machine à laver de la crèche municipale étant tombée en panne, il s'est posé la question de son remplacement. Cette machine à laver est très sollicitée : 8 cycles de lavage par jour.

Les établissements alentours sont soit équipés de matériel familial, pour un nombre peu élevé de cycles de lavage, soit équipés de matériels semi professionnels ou professionnels.

Pour éviter le renouvellement régulier de ce matériel, tous les deux ans depuis l'ouverture de la crèche, il a été procédé à l'acquisition d'un matériel semi professionnel. Il est proposé au Conseil Municipal de créditer l'opération 12 du solde manquant. Soit 1000 euros sur un cout d'achat de 1 800 euros TTC.

budget			
décision budgétaire modificative n°1			
section d'investissement			
dépenses		recettes	
compte	montant	compte	montant
12- Crèche	1000		
022-dépenses imprévues	-1000		
total	0		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Arrête la décision budgétaire modificative telle que présentée par Martial FAUCHET.

#### 04- jury d'assises

Rapporteur : le Maire

Conformément à la loi n°78-788 du 28 juillet 1978, les communes participent à l'établissement des listes préparatoires qui permettront à la commission présidée, au siège de la cour d'Assises, par le Président du Tribunal de Grande Instance, de dresser la liste annuelle des jurés d'assises.

Le tirage au sort se fait à partir de la liste générale des électeurs de la commune. Le tirage au sort est public.

Il y a lieu d'exclure pour la constitution de la liste préparatoire, les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit. Seront retenus les noms des personnes nées avant 1994.

Le tirage au sort portera sur 9 noms.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Nomme les 9 personnes suivantes sur la liste des jurés d'assises :

N° dans la liste électorale	Nom	adresse

159	Claudine CARCHI ep GUILLEMIN	38 chemin de la Catonnière
2601	Robert TISSOT	17 route de la Libération
1780	Joffrey MATTALIANO	11 chemin du Grand Feloin
2598	Renan TISSOTTI	6 allée des Pins
1001	Gilbert DUSAPINT	10 Chemin de la Petite Catonnière
2186	Corinne PONCIN ep. SURMELY	6 impasse des Lauriers
2351	Jean-Claude ROBERT	6 rue de la Transmillière
319	Pascal BOSSARD	12 chemin de la Provende
1843	Quentin MEUNIER	15 coursière de Chantelézard

### 05- questions diverses

#### 1. Chemin de Gitoux

Le 26 mai à 18 heures la commission chemin de Gitoux se réunira pour statuer sur la signalétique élaborée par les jeunes de la MFR. La signalétique sera installée sur le chemin à la fin du chantier.

#### 2. Transmillière

Réunion de la commission le 8 juin 2016 à 18 heures.

#### 3. Travaux

Les travaux de mise en accessibilité des bâtiments publics ont débuté, à côté de l'église et au Plantier. Les travaux du chemin de Gitoux suivent leur cours. Les aires de repos seront prochainement aménagées.

#### 4. Transport

C'est la communauté urbaine qui finance la mise aux normes des arrêts de bus. Le chantier est important, avec 800 arrêts de bus à modifier.

#### 5. Conseil municipal

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 15 juin 2016.

#### 6. Manifestations

La marche du patrimoine aura lieu le 28 mai prochain. Elle est organisée par le Conseil Municipal d'enfants. Départ à 14 heures de la mairie. La forge sera opérationnelle dès 10 heures. un gouter sera proposé dans l'après-midi au profit de la tour de la Jalousie.

Le 3 juin à 20 heures concert de l'ensemble orchestral du conservatoire de RIVE DE GIER. L'entrée est gratuite. Les personnes assistant au concert peuvent faire un don qui sera reversé à la MJC pour le financement des vacances des enfants.

Le Maire,  
Christian FAYOLLE

Fait à SAINT MARTIN LA PLAINE le 23 mai 2016

Affiché le 24 mai 2016

Transmis au contrôle de légalité le

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations.